



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton de Vaud boucle l'année 2025 sur un déficit qui respecte le petit équilibre

Les comptes 2025 de l'Etat affichent un déficit de 156.2 millions. Meilleur que prévu au budget, ce résultat respecte le cadre légal du petit équilibre (-295 millions). Il résulte de plusieurs facteurs, notamment une progression contenue des dépenses, des revenus en hausse et le déploiement de mesures d'assainissement immédiates décidées par le Conseil d'Etat au printemps dernier. Certes encourageants, car s'inscrivant dans la trajectoire tracée l'an dernier par le Gouvernement, les comptes 2025 montrent que les revenus ne couvrent pas les charges. Les investissements augmentent, garantissant ainsi des prestations de qualité à la population et les conditions-cadres favorables au développement du canton. La situation reste toutefois délicate, ce qui invite le Conseil d'Etat à maintenir son cap visant à un retour à l'équilibre financier.

Les comptes 2025 de l'Etat de Vaud présentent un déficit de 156 millions contre un déficit de 369 millions aux comptes 2024. L'écart favorable de comptes à comptes (+213 millions) s'explique par des revenus de +727 millions/+6.1% et des charges de +514 millions/+4.2%. La progression des charges reste soutenue tout en étant moindre qu'en 2024 (+6.2%).

Par rapport au budget 2025, les comptes montrent un écart favorable de +419 millions qui s'explique par des revenus de +894 millions/+7.7% (+7.6% en 2024) et des charges de +474 millions/+3.9% (+4.9% en 2024).

Une progression des charges contenue

La progression des charges ralentit. L'activation des mesures d'assainissement, décidée par le Conseil d'Etat au deuxième trimestre 2025, y contribue. Pour rappel, le dispositif d'allègement des charges en 2025 avait été mis immédiatement en place après la présentation des comptes 2024, comme le prévoit la Constitution cantonale. Aux comptes 2025, l'impact effectif représente 75 millions, soit un montant légèrement plus faible que le montant estimé. La dégradation de la situation financière a également amené le Conseil d'Etat à procéder à des choix de priorité et des arbitrages dans le cadre de l'établissement du projet de budget 2026.

Ecarts constatés au budget

La prévision budgétaire a été dépassée de +474 millions (+3.9%). Ces dépenses supplémentaires découlent principalement de l'Ukraine (+118 mios), de l'asile (+85 mios), de l'action sociale (+173 mios) et de l'attribution à des fonds (+55 mios).

Ecarts constatés aux comptes

Par rapport aux comptes 2024, les charges ont progressé (+514 mios/+4.2%). Les principales augmentations découlent de la politique salariale : charges de personnel (+76 mios) et effets de l'indexation pour le parapublic (+30 mios), de l'exécution de politiques publiques, notamment dans les domaines de l'action sociale (+173 mios), la péréquation verticale (+40 mios), la santé (+27 mios), l'enseignement et la formation professionnelle (+22 mios), les transports (+22 mios), la protection de l'enfance (+16 mios) et la FAJE (+10 mios). Pour leur part, les charges liées à l'Ukraine et à l'asile sont en légère diminution par rapport à 2024.

Des revenus en hausse, mais insuffisants

Les revenus augmentent en partie au niveau des recettes fiscales, notamment des celles des personnes morales en raison principalement de la croissance organique des sociétés et de l'introduction de l'imposition minimale prévue par l'OCDE. Le caractère exceptionnel du produit des successions et donations et la bonne santé du marché immobilier ont contribué à l'amélioration des recettes fiscales. Les autres augmentations proviennent des revenus BNS, des participations fédérales et de revenus liés à la vente d'actifs immobiliers. De par le caractère exceptionnel de certains de ces revenus, la croissance constatée ne peut être considérée pour acquise. Il est à noter que l'impôt sur les personnes physiques est en diminution.

Ecarts constatés au budget

Par rapport au budget 2025, les impôts perçus sont en forte hausse (+279 mios), plus particulièrement en lien avec les personnes morales (+214 mios) et les revenus conjoncturels (+136 mios) qui découlent de l'imposition des gains immobiliers, des prestations en capital, de l'acquisition de droits de propriété (droits de mutation), des successions et des donations. En revanche, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est plus bas qu'escompté (-110 mios). Les recettes fédérales sont en hausse, que ce soit les parts cantonales à l'IFD (+92 mios) et la part à l'impôt anticipé (+17 mios).

De plus, des écarts positifs découlent de la distribution de bénéfices par la BNS (+126 mios), de diverses participations fédérales et communales à des charges cantonales (Ukraine : +67 mios ; action sociale : +51 mios ; asile : +43 mios) et de revenus sur des fonds (+55 mios).

Ecarts constatés aux comptes

Par rapport aux comptes 2024, les principaux écarts positifs sont constatés au niveau des impôts (+148 mios), principalement au niveau des impôts des personnes morales (+115 mios) et des impôts conjoncturels (+118 mios), de la Confédération (IFD : +51 mios), de la BNS (part au bénéfice : +188 mios ; part de la contre-valeur billet : +45 mios).

En revanche, les impôts des personnes physiques sont en diminution (-90 mios), en lien avec la baisse de 4% de la charge fiscale décidée par les autorités. Des revenus

ont également été enregistrés pour la vente du terrain de la Bourdonnette (+56 mios).

Une dette stable, des investissements qui augmentent

La dette de l'Etat est stable à 500 millions de francs. Les besoins de financement, notamment pour financer les investissements, ont été couverts principalement en réduisant les liquidités disponibles.

Les investissements augmentent, garantissant ainsi des prestations de qualité à la population. Ils se situent à un niveau important (826 mios ; +213 mios par rapport à 2024). La priorité est mise sur le développement des infrastructures publiques (bâtiments pour la formation et la santé, assainissements énergétiques) et le renforcement des conditions-cadres (routes, transports publics ou prévention des dangers naturels) favorables au développement du canton.

Une trajectoire vers le retour à l'équilibre

En respectant le cadre constitutionnel du petit équilibre, les comptes de l'Etat illustrent les premiers effets de l'action gouvernementale. En affichant une croissance contenue des charges et des investissements en hausse, l'exercice 2025 montre que le cap défini par le Conseil d'Etat suit la bonne trajectoire, celle qui doit permettre au canton de retrouver des finances saines d'ici la fin de la décennie. Avec le concours d'experts externes, le Gouvernement poursuivra ainsi ses efforts dans un contexte incertain (situation géopolitique et économique, transferts de charges de la Confédération, initiative 12%, réforme du financement des soins/EFAS), pour atteindre à moyen terme l'équilibre financier tout en garantissant des conditions-cadres propices à l'attractivité du canton, ainsi que des prestations de qualité à la population vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 avril 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)

DFTS, Pascal Rattaz, chef du Service d'analyse et gestion financières, [021 316 25 76](tel:0213162576)